



Commission des finances et des affaires générales

5 - Administration générale

Reversement au SPVBR d'une subvention correspondant au produit de la vente de véhicules réalisé par le budget principal.

Rapport n° CP/2015/468

Service gestionnaire :

Service entretien des routes départementales

Résumé :

Ce rapport vise à rendre au budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR) le produit de la vente des véhicules réalisé par le budget principal.

Des véhicules ont été acquis avant le 1er janvier 2010 par le Département du Bas-Rhin sur le budget principal et affectés à l'entretien routier et à la Direction des Services Généraux (DSG - actuelle direction de l'immobilier et des moyens généraux).

Le 1er janvier 2010, le Service Parc Véhicules et Bacs Rhénans (SPVBR) a été créé par intégration du parc de l'Équipement. Sa mission est de mettre à disposition et d'assurer la maintenance de l'ensemble des véhicules et engins utilisés par le Département. Depuis le 1er janvier 2010, il revient donc au SPVBR d'acquérir les véhicules sur son budget annexe.

Lors de leur réforme en fin de vie, la recette issue de la vente de ces véhicules sera encaissée directement sur ce budget annexe.

S'agissant des véhicules acquis par le Département avant la création du SPVBR et affectés à l'entretien routier et à la DSG, ils restent propriété du budget principal mais sont mis en affectation auprès du SPVBR depuis le 1er janvier 2010.

Lors de leur réforme en fin de vie, les écritures de cession sont comptabilisées dans le budget principal. Cependant, le SPVBR assurant pour ces véhicules l'ensemble des charges (amortissement, maintenance, assurance, taxes, renouvellement des matériels en fin de vie), il est proposé de transférer le produit de la vente de ces véhicules au SPVBR sous forme de versement d'une subvention de fonctionnement à due concurrence.

Il est proposé que le budget principal attribue une subvention de fonctionnement d'un montant de 33 990,86 € au budget annexe du SPVBR.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer une subvention de fonctionnement de 33 990,86 € par le budget principal au profit du budget annexe du Service du Parc de Véhicules et des Bacs Rhénans (SPVBR), montant correspondant au produit de la vente des véhicules réalisé par le budget principal.

Strasbourg, le 24/09/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY